VILLE DE Coaticook Coup d'oeil

INFOLETTRE • SEPTEMBRE 2025

CANDIDATURES POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025

Dépôt de candidature :
La personne qui désire poser sa candidature à un poste de conseiller municipal ou de maire peut se procurer les formulaires requis auprès de la présidente d'élection.
Période :
Sur rendez-vous, vous pourrez déposer votre déclaration de candidature au bureau de la présidente d'élection à compter du **19 septembre 2025 et au plus tard à 16 h 30, le 3 octobre 2025**.
Les heures seront précisées dans l'avis public d'élection à venir.

Conditions :
Avant de déposer une déclaration de candidature, il est important de vérifier si vous êtes éligible.

Vous devez :
- Avoir 18 ans ou plus ;
- Avoir la citoyenneté canadienne ;
- Ne pas avoir perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle ;
- Ne pas être dans une situation d'inéligibilité ;
- Ne pas avoir été reconnu coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années.

Être dans l'une ou l'autre des situations suivantes :
- Résider sur le territoire de la municipalité au moment du dépôt de votre déclaration de candidature et depuis au moins 6 mois, au Québec, soit le **2 mai 2025** au plus tard ;

ou
- Être propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 45 jours à la date du scrutin, **soit le 18 septembre 2025** au plus tard.

Candidat indépendant
Lorsqu'un candidat indépendant souhaite commencer ses démarches de financement politique suivant le dépôt officiel de sa candidature auprès de la présidente d'élection, **soit du 19 septembre au 3 octobre 2025**, la section 12 du formulaire de déclaration de candidature doit être remplie et en cochant la case appropriée.
Les signatures d'appui recueillies pour votre déclaration de candidature sont alors valables pour votre demande d'autorisation également. Seul le formulaire de candidature doit être complété.
Le candidat indépendant qui désire obtenir du financement dans le but d'engager des dépenses avant le dépôt officiel de sa candidature auprès de la présidente d'élection doit être autorisé par la présidente d'élection conformément à l'article 400 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (la LERM).

Pour de plus amples informations ou précisions, vous pouvez communiquer avec Madame Geneviève Dupras, présidente d'élection, au 819 849-2721, poste 286.

PERSONNEL ÉLECTORAL POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025

La Ville de Coaticook est à la recherche de personnel électoral afin de pourvoir les postes suivants pour le jour du vote par anticipation (BVA) et le jour du scrutin (BVO) :
- **Préposé(e) à l'accueil et à la saisie**
- **Secrétaire - bureau de vote**
- **Scrutateur - bureau de vote**

Une séance de formation est à prévoir (date à venir).
Pour postuler, vous devez joindre Madame Marie-Andrée Chalifoux au 819 849-2721 #231 ou par courriel sec.direction@coaticook.ca

Calendrier collectes septembre • octobre

SEPTEMBRE 2025

	D	L	M	M	J	V	S
	31	1	2	3	4	5	6
	7	8	9	10	11	12	13
	14	15	16	17	18	19	20
	21	22	23	24	25	26	27
	28	29	30				

OCTOBRE 2025

	D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3	4
	5	6	7	8	9	10	11
	12	13	14	15	16	17	18
	19	20	21	22	23	24	25
	26	27	28	29	30	31	

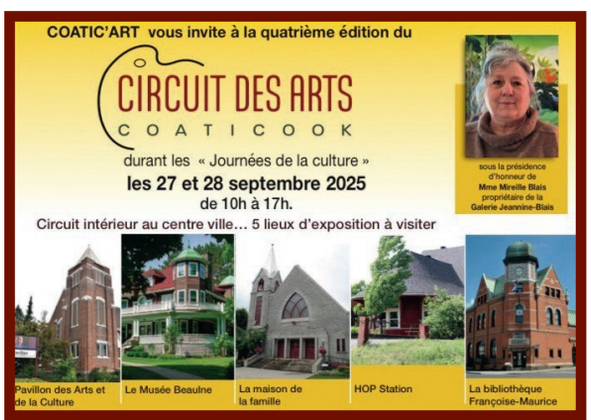

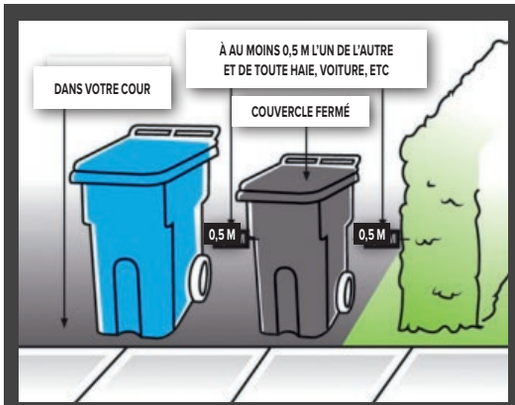

Bien placer ses bacs, c'est important!

1: Dans votre cour
2: À au moins 0,5 M l'un de l'autre et de toute haie, voiture, etc
3: Couvercle fermé

>40011-15